ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportes internes et resistants

Question écrite n° 56909

Texte de la question

M Francois Rochebloine attire l'attention de M le secretaire d'Etat aux relations avec le Parlement sur la proposition de loi qui tend a une reconnaissance accrue de la nation a l'egard des anciens deportes resistants de Rawa-Ruska. Il lui rappelle que ce texte, pourtant vote a l'unanimite par le Senat en 1987, n'a jamais ete mis a l'ordre du jour des travaux de l'Assemblee nationale et qu'aujourd'hui encore, a la veille du 50e anniversaire de l'unification de la Resistance et des deportations au camp de Rawa-Ruska, les anciens combattants attendent des mesures concretes de la part du Gouvernement. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer s'il compte mettre ce texte a l'ordre du jour au cours de cette session de printemps.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire interroge M le secretaire d'Etat aux relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement, sur la proposition de loi no 141 tendant a etendre le benefice des dispositions de l'article L 178 (troisieme et quatrieme alineas) du code des pensions d'invalidite aux prisonniers de guerre deportes du camp de Rawa-Ruska. Il est vrai qu'en application de l'article 48 de la Constitution, le Gouvernement fixe l'ordre du jour prioritaire des travaux du Parlement. Depuis 1988, un effort sans precedent a d'ailleurs ete fait pour inscrire des propositions de loi a cet ordre du jour. En outre, pour toute initiative legislative emanant d'un depute, la conference des presidents de l'Assemblee nationale a la possibilite d'en proposer l'incription en ordre du jour complementaire. L'honorable parlementaire est donc invite a se rapprocher du president de son groupe a cet effet.

Données clés

Auteur : M. Rochebloine Fran•ois
Circonscription : - Union du Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56909
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement
Ministère attributaire : relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1886